## NOTE D'INFORMATION Novembre 2014 > 07 <

## CRITERIUM H2024 EPEE DAMES et EPEE HOMMES Individuel DIMANCHE 7 DECEMBRE 2014

MINIMES GARÇONS INDIVIDUEL Appel: 9h30; Scratch: 9h45

MINIMES FILLES INDIVIDUEL
Appel: 11h00 : Scratch : 11h15

## Gymnase MAKOWSKI – 51 rue du Pré Souverain 93000 BOBIGNY

Inscriptions en ligne sur le site de l'Extranet de la FFE : avant le jeudi 4 décembre à 23h59.

Inscription individuels : 10+2 €uros

## Attention modification Décision du CD du 7 octobre 2013 : pas d'engagement sur place pour les équipes.

<u>Décision du CD du 19 septembre 2011 :</u> Dans le cas où un tireur n'a pas été engagé dans les délais impartis (jeudi avant minuit) et à l'aide du système des engagement en ligne, celui-ci pourra participer à l'épreuve après s'être acquitté d'un droit d'engagement égal à 5 fois le droit d'engagement prévu à payer sur place lors de son engagement.

✓ Pour être accepté à la compétition, le tireur concerné devra avoir prévenu la commission epee.dames.creteil@free.fr pour l'Epée Dames - acbobigny.escrime@gmail.com pour l'Epée Hommes (avec copie à la Ligue) de son engagement hors délai (par mail ou téléphone) ; à défaut, il ne sera pas accepté.

Décision du CD du 16 janvier 2012 : Dans le cas où un ou plusieurs tireurs, d'un club engagé à l'épreuve est absent, le responsable du club doit s'acquitter des droits d'engagement correspondant à la totalité des tireurs engagés absents, sous peine de non engagement des tireurs présents. Si les responsables du club sont absents le droit pour le club à participer à la compétition de ligue suivante quelles que soient l'arme et/ou la catégorie est assujetti au paiement des droits d'engagement à la ligue, concernant la compétition incriminée. Le comité directeur a cependant atténué ce dispositif, et admet qu'une dérogation exceptionnelle pourra être accordée aux clubs à condition de prévenir la commission d'armes par



mail, la veille de la compétition.